

Aujourd'hui, le chamois dans la Drôme...

PAR ROGER MATHIEU – COORDINATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL CHAMOIS DRÔMOIS FRAPNA/LPO DE 2001 À 2015

La FRAPNA Drôme a publié en 2013, dans les épinettes drômoises une histoire très complète du chamois dans la Drôme de 1945 à nos jours (1). Vous pouvez télécharger le dossier (Il était une fois, la triste histoire du chamois drômois de 1945 à 2015) sur le site de la FRAPNA Drôme



www.frapna-drome.org



© Roger Mathieu

Dans la Drôme, jusqu'aux premières décennies du ^{xx}e siècle, l'arrière-pays drômois était densément habité et la grande faune sauvage (2), braconnée plus que chassée, avait été éliminée très tôt sur plus de 90 % de la surface du département.

Le chamois résistait en très faible densité, réfugié sur les plus hauts sommets drômois où sa chasse n'intéressait que quelques rares montagnards.

Il aura suffi des cinq années de répit accordées à la faune sauvage lors de la dernière guerre mondiale, pour que le chamois entame la reconquête de notre département.

Grâce à quelques fonctionnaires éclairés qui, à la fin de la guerre, ont strictement limité les jours de chasse, l'espèce a été sauvée. Dans les années 1980, la totalité des montagnes drômoises était de nouveau fréquentée par les chamois, le plan de chasse au chamois a été généralisé en 1985 (3)

Les populations de chamois drômois ont connu leur âge d'or dans la décennie 1990. Animal diurne, naturellement peu farouche, le chamois faisait la joie des drômois et des touristes. Au milieu des années 1990, du nord au sud du département, il existait des dizaines de sites où le public pouvait observer l'espèce du bord des routes ou des sentiers.

C'était sans compter sur les chasseurs qui, à partir de 1984 et durant vingt ans ont demandé et obtenu

sans la moindre justification, que le plan de chasse augmente de 15 % chaque année, pour atteindre plus de 800 chamois à tuer dans la Drôme en 2009

Aujourd'hui, tous les sites où le public pouvait observer aisément les chamois ont disparu. Mis à part quelques exceptions situées dans des territoires non chassés (Réserves ou zones rocheuses proches des habitations), le chamois est redevenu un animal farouche et difficile à observer.

En se basant sur sept zones témoins comptées depuis plus de 25 ans, on peut affirmer que la population des chamois drômois, selon les territoires, a chuté de 30 à 50 % depuis le milieu des années 1990.

La stabilisation des quotas annuels de chamois à tuer a été décidée par la Direction Départementale des Territoires (DDT 26) en 2012, mais cette mesure est nettement insuffisante. Depuis 2013, selon les sites, au mieux les effectifs stagnent et le plus souvent, les effectifs continuent à régresser.

Les chasseurs continuent à réclamer plus de 850 chamois à tuer chaque année et gesticulent en annonçant la mise en place de méthodes de suivi « modernes » : le recueil des indices de changement écologique (ICE) (4). Concernant le chamois, la vérité est qu'il n'existe qu'un seul site drômois où les ICE sont mis en place (depuis 6 ans) : la Forêt de Saoû. Cette expérience unique en France se déroule à l'initiative du Conseil départemental, propriétaire de la Forêt et regroupe



Comptage en forêt de Saoû

PAR PATRICK ROYANNEZ
(ADMINISTRATEUR DE LA FRAPNA)

des agents du département, des agents de divers services de l'État et des associations de protection de la nature, le tout sous la houlette de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les résultats montrent, au mieux, une stagnation des effectifs de chamois sur le massif de Saoû ; une stagnation bien en dessous de ce que pourrait accueillir le massif et très en dessous des effectifs estimés en 1995.

Devant des résultats qui mettent en lumière et de manière incontestable la gestion calamiteuse des chasseurs à travers des quotas excessifs de chamois à tuer, la fédération départementale des chasseurs de la Drôme a exigé, en 2013, que les chasseurs se retirent du recueil des ICE pour le massif de Saoû.

La chasse au chamois n'est qu'une chasse d'amusement. La seule mesure efficace qui permettrait le rétablissement des populations de chamois pour le plus grand plaisir des drômois est une réduction drastique des quotas de chasse en dessous de 400 individus par an. Tout le reste n'est que de la poudre aux yeux. ●

- 1 - *Épines drômoises*, printemps 2013, N° 172 et été 2013, N° 173. Ces articles sont aussi consultables sur le site de la FRAPNA Drôme en complément de ce numéro des *épines*.
- 2 - Bouquetins, cerfs, chevreuils, sangliers, chamois...
- 3 - Autorisation annuelle de tuer cinquante chamois en 1985.
- 4 - Tapez « indices de changement écologique » dans votre moteur de recherche.

Depuis plusieurs années, la FRAPNA participe aux réunions de travail et au comptage des chamois en forêt de Saoû (espace naturel sensible propriété du Conseil départemental de la Drôme).

Cette année encore, nous avons répondu présents pour les observations de terrain réalisées au mois d'octobre 2015.

Cette étude de haute qualité scientifique s'appuie sur trois critères : abrutissement, taille et poids des animaux tués et observations. Elle nous offre une information précise de la population et de son évolution dans le massif. La fédération des chasseurs a décidé de limiter l'analyse à deux critères sur l'ensemble du département et n'a pas souhaité maintenir sa collaboration pour le travail expérimental engagé en forêt de Saoû.

Pour l'heure, les représentants du Conseil départemental, l'ONF, l'ONCFS, les associations de protection de la nature, LPO, FRAPNA, maintiennent ce travail et participent activement à l'amélioration des connaissances pour une bonne exploitation des données dans le cadre du protocole ICE (Indicateur de changement écologique).